



Comment régler à l'amiable des frais dus à un préjudice

Par **Roman Plost**, le **30/10/2013** à **17:43**

Cher tous,

En mettant le feu à une poubelle par accident 06 septembre 2013, j'ai détruit un vélo, une poubelle ; le feu a également fait de petites traces noires sur deux mètres carrés. Après l'entretien téléphonique entre l'officier en charge et le magistrat, l'agent de police m'a convoqué et m'a affirmé que je devrai payer les dégâts soit 2800 euros pour la façade, 299 euros pour le vélo et 250 euros pour la poubelle. Après m'avoir déclaré cela, il m'a donné ma convocation au tribunal correctionnel fixé pour le 06 février.

Je voulais savoir :

- il y a t-il un moyen d'engager un avocat commis d'office avant le jugement afin de régler à l'amiable les préjudices ?
- est-ce possible de réduire les frais qui ne sont pas appropriés face à l'ampleur des dégâts grâce à un avocat ?

Je vous remercie d'avance pour le temps que vous m'accorderez,
Cordialement.

Par **chaber**, le **30/10/2013** à **18:40**

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **Roman Plost**, le **30/10/2013** à **18:53**

Je ne voulais pas me montrer peu courtois, la fatigue et l'empressement ont prit le pas sur mon éducation ; je vous prie d'excuser ma maladresse.

Sentiments respectueux,